



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires de la
Haute-Saône**

Service urbanisme habitat et construction

Affaire suivie par
Fanny VICHET
03 63 37 92 47
fanny.vichet@haute-saone.gouv.fr

Vesoul, le **17 OCT. 2024**

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le 30 septembre, pour avis, une nouvelle version du projet de révision de la carte communale de Venère .

Le projet de carte communale avait fait l'objet d'un avis de l'Etat le 2 août 2022 appelant certaines remarques à prendre en compte avant son approbation, ce qui a été fait dans le présent dossier, qui a été actualisé avec des données récentes.

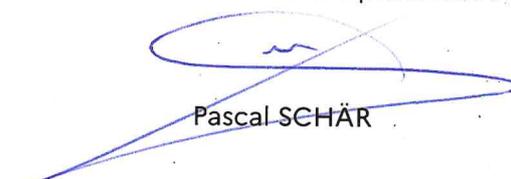
Bien que ce nouveau projet réduise encore le périmètre constructible par rapport au projet précédent, et les efforts de réduction consentis par les élus, le projet de carte communale ne parvient pas à une modération de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, du fait des droits à construire acquis sur certaines parcelles.

Compte tenu de ces éléments, nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur ce dossier.

La cellule planification reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le chef de la cellule planification



Pascal-SCHÄR

Monsieur le Président
Communauté de communes du Val de Gray
Rue André-Marie AMPERE
ZAC Gray Sud
70100 GRAY